



Bayonne, le 28 Janvier 2019,

Madame Maider BEHOTEGUY
Vice-Présidente de la C.A.P.B
en charge de Ressources Humaines
15, Avenue Foch
64100 Bayonne

Objet : Mécontentements Agents des Crèches

Madame la Vice-Présidente en Charge des Ressources Humaines,

La CFDT de la CAPB a été destinataire de différents courriers provenant des agents de crèche de la CAPB.

En effet ces agents sont très inquiet-e-s et mécontent-e-s quant à leurs temps de travail et leurs conditions de travail.

Les décisions de suppressions de congés, jours de fractionnement, fermetures imposées pour les congés annuels, heures de récupérations non effectives et prises lorsque le planning des crèches le permet ou pour une mesure d'optimisation du service (pont de l'ascension) provoquent des crispations au sein des différentes équipes.

Ces changements dès le début de l'année 2019 sans concertation avec les agents sur certains thèmes ne font qu'accroître leurs mécontentements.

Par ailleurs, nous vous avons clairement signifié et demandé que les jours dit « illégaux » perdu par le fait du passage au 1607h soient prorogés sur l'année 2019 (**et seulement sur 2019**).

Nous vous avons signifié que nous souhaitons voir remplacer les jours perdus par des jours de récupération **dans l'attente** de la mise en place des nouveaux cycles de travail dont les contours seront négociés **en groupe de travail sur l'aménagement du temps de travail**.

Cette demande rentre parfaitement dans le cadre **des principes et dispositifs provisoires** acceptables par l'exécutif **durant l'harmonisation** des schémas salariaux et sociaux à la CAPB.

Les agent-e-s des crèches ont bien conscience que des négociations sur leurs cycles de travail sont prévues avec les représentant-e-s du personnel.

Ils/Elles en connaissent parfaitement les enjeux.

Il est évident que les agent-e-s de ces structures prendront à cœur de verbaliser leurs souhaits durant **les espaces de concertation prévus et négociés**, comme inscrit au Protocole d'Accord que nous avons validé en novembre 2018.

Ces espaces de concertations seront cadrés selon une méthodologie portée par le service des ressources Humaines, et mise en œuvre avec cohérence dans toutes les directions générales. **Nous en attendons d'ailleurs les contours bien volontiers.**

Pour revenir au secteur des crèches, un autre sujet nous interpelle. La gestion des absences inopinées de personnels. L'appel à des remplaçantes fait apparaître parfois une gestion complexe pour les responsables des sites. En outre les agent-e-s sont souvent dérangé-e-s sur le temps de repos pour palier à des problèmes de planning d'un jour sur l'autre.

La mise en place d'un pool sectorisé de remplaçantes pouvant pallier les absences inopinées doit être une priorité sur l'année 2019. Par ailleurs l'idée d'avoir **une astreinte** défrayée des personnes en charge de la gestion des absences sur des temps de repos doit être mis à l'étude.

Depuis le début de nos travaux, la CFDT a su faire preuve de compréhension et d'un certain pragmatisme dans certaines situations. Nous vous demandons d'entendre notre revendication de prorogation des temps de congés à égalité de 2018 à 2019 porté dans ce courrier.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Présidente en Charge des Ressources Humaines, nos salutations les meilleures.

Pour la Section Syndicale CFDT CAPB

Fabienne Loustalot

Secrétaire Générale adjointe de la CFDT CAPB

Copie à :

M. Le Président de la CAPB Jean-René ETCHEGARAY,

M. Martino DGS,

Mme Thornary,